



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 12 juin 2023

Présents : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARMELLE, Grégory COIGNOUX, Dominique LEBLOND, Patrick LE REZIO, Sophie MENUS, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER.

Absents représentés : Olivier PAWLICKI par Marie BARBAUX-DREUX, Mélanie EVRA par Carole RIBEIRO

Secrétaire : Adeline NEAU

2023-035 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion - délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mai 2023.

Compte-rendu de la commission des fêtes - information

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte-rendu de la commission des fêtes qui s'est tenue le 22 mai 2023.

2023-036 - Travaux café : acquisition de matériel - délibération

Madame le Maire présente le devis de la société BCP Equipement de Liesse-Notre-Dame, société avec laquelle la commune a travaillé pour équiper la salle des fêtes (lave-vaisselle, réfrigérateur et four) ainsi que pour l'achat de la vitrine réfrigérée du café.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- retient le devis la société BCP Equipement de Liesse-Notre-Dame qui s'élève pour un équipement complet d'une cuisine semi-professionnelle à 22 280,00 € HT.

Les équipements indispensables dans un premier temps sont :

- la table de cuisson type induction
- le four à convection
- une table de préparation en inox
- une hotte d'extraction

Pour un montant de 8 345,00 € HT.

- approuve la demande de subvention du département dans le cadre de l'API et celle au titre du fonds d'investissement aux communes du Pays de la Serre.

2023-037 – Aménagement de la RN2 : contournement de Froidmont-Cohartille, concertation publique - délibération

Après discussion et afin de prendre en compte les problématiques des communes concernées le conseil municipal émet un avis favorable pour le tracé de la variante n°4 (fuseau long est) en intégrant les demandes formulées lors de la réunion de concertation du 8 juin à Grandlup-et-Faye :

- Déplacer le giratoire prévu sur la RD 511 pour l'implanter à hauteur des serres Pillois au sud du village de Froidmont et remplacer ce giratoire par un pont sur ladite RD 511 pour faciliter l'accès à la plaine aux agriculteurs et sécuriser le déplacement des bus scolaires,
- Eloigner le tracé du fuseau le plus loin possible du lieudit « Le Moulin »
- Prévoir un accès au lieudit « Le Luvry »,
- Limiter l'emprise foncière et faciliter l'acheminement du fourrage par les agriculteurs en Thiérache en limitant la vitesse à 90 km/h sur le contournement la 2x2 voie jusque Marle.

2023-038 – Entretien des espaces verts : contrat de prestation Travaux Express Dépannages - délibération

A la demande du conseil municipal du 22 mai dernier, il est proposé de conventionner avec l'association TED afin de renforcer l'équipe technique pour l'entretien des espaces verts en l'absence de Monsieur Frédéric Roger, équipe composée de 7 salariés + 1 encadrant.

Après échanges et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de retenir le devis de l'association TED qui s'élève à 294,00€ TTC par journée d'intervention,
- de fixer 4 prestations les 5 et 6 juillet, le 8 août et le 5 septembre,
- de prendre en charge en supplément :
 - les fluides pour les machines
 - les frais kilométriques pour se rendre à la déchetterie de Crécy-sur-Serre chaque jour.

2023-039 – Régie de recettes : modification de l'acte constitutif (vice de procédure) Annule et remplace la délibération 2023_034 - délibération

Madame le Maire rappelle que la délibération du 27 avril 2016 et l'arrêté municipal du 9 mai 2016 définissent les modalités de la régie de recettes.

Ainsi pour permettre à la commune de percevoir des dons, de louer la salle de la Chaumière et de vendre des enveloppes comme le prévoit la dernière délibération du 11 février 2019, il est nécessaire de modifier les articles 2 et 4 et après avis favorable du comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide les modifications des articles 2 et 4,
- Autorise le Maire à signer les arrêtés des régisseurs

2023-040 – Approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat - - délibération

Madame Le Maire expose la répartition du capital social de la société SPL-Xdemat suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions.
- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion

Questions diverses

- **Vidéo protection** : Intervention des entreprises semaine 39.
- **Transports scolaires** : les circuits de transports scolaires ont été réorganisés afin de prendre en compte l'ensemble des collégiens de Couvron.
- **Convention ENT ONE** : la durée et les tarifs ayant été modifiés récemment, nous sommes dans l'attente de la convention.
- Depuis quelque temps les employés communaux entretiennent les terrains à vendre du lotissement du Mail puisque la SEDA refacture à la commune les fauches.
- En vue de la prochaine réunion USEDA, il est noté qu'il n'y a pas de dossier en attente.
- Pour la bonne organisation de la fête communale l'éclairage public sera allumé jusque 2H00 du matin le dimanche.
- Il est précisé que le stand ballon sera proposé le dimanche au lieu du samedi.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h15.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Carole RIBEIRO

